

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

L'an deux mille vingt-et-un, et le 13 septembre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la Salle Honoré de Balzac, compte-tenu de la crise sanitaire en cours, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06/09/2021,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Jean DE MAISTRE et M. Philippe RÉDRÉAU.

Absent représenté : M. Fabrice GOBERT BERINGUER (procuration à Mme Bénédicte CHEVALIER).

Absente excusée : Mme Sandra JOVANOVIC.

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU a été élue secrétaire.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

**2021.8.1/ ÉTUDE DES DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi pour deux déclarations d'intention d'aliéner, et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, Adjoint au Maire, pour présenter les dossiers pour :

- les parcelles cadastrées AC 406 et ZA 156 situées 54 route de la Sablonnière, d'une superficie totale de 397 m<sup>2</sup>, pour une valeur de 190 000 euros,
- la parcelle cadastrée ZB 450 située 45 chemin des Aunays d'une superficie de 417 m<sup>2</sup> pour une valeur de 40 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces biens, et charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions aux Notaires chargés de ces dossiers.

**2021.8.2/ MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU  
SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la mairie :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h
- lundi, mercredi jeudi de 14h à 17h30
- samedi de 10h à 12h
- fermé tous les premiers jeudis du mois

Il est précisé que pour le bon déroulement du service, il est nécessaire de prévoir plus de temps de fermeture au public. Plusieurs pistes ont été

envisagées, mais il est proposé de fermer tous les jeudis et de conserver ouvert :

- les lundis pour les administrés qui travaillent le week end,
- les mardis à l'occasion du marché hebdomadaire,
- les mercredis pour les familles qui disposent de cette journée,
- les samedis pour les administrés qui travaillent la semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fermer le secrétariat de la mairie au public tous les jeudis à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et charge M. le Maire de communiquer auprès des administrés à ce sujet.

Le secrétariat de la mairie sera donc ouvert au public les :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- mardi de 9h à 12h,
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- vendredi de 9h à 12h,
- samedi de 10h à 12h.

### **2021.8.3/ PARTICIPATION AUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ENGAGÉS PAR PONT DE RUAN POUR LE STADE W. LAMBERT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les débats au sujet de la demande de participation de la commune de PONT DE RUAN pour le stade William LAMBERT suite à la dissolution du SIVOM de la Vallée du Lys et à une subvention non perçue.

M. le Maire précise que cette demande de participation concerne en réalité des frais supplémentaires liés aux travaux, notamment pour le forage, initiés par le SIVOM de la Vallée du Lys avant sa dissolution et liant ainsi les quatre communes d'ARTANNES SUR INDRE, PONT DE RUAN, SACHÉ et THILOUZE. M. le Maire propose donc, par équité, de participer à ces frais supplémentaires à hauteur de 2 500 euros afin de ne pas léser la commune de PONT DE RUAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention de participer à hauteur de 2 500 euros auprès de la commune de PONT DE RUAN pour les travaux supplémentaires engagés au stade W. LAMBERT.

### **2021.8.4/ MODIFICATION DES ABONNEMENTS TÉLÉPHONIQUES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été démarché par l'entreprise Connect Services de SORIGNY pour une étude sur les abonnements de télécommunication des bâtiments communaux (mairie, école, agence postale, gîte) qui sont principalement souscrit auprès de l'opérateur historique Orange. Une analyse comparative lui a donc été remise et fait apparaître une dépense actuelle de 231 euros HT par mois, hors appels non inclus sur certains abonnements.

La proposition de Connect Services s'élève à 250 euros HT par mois, avec un engagement de 3 ans et permet :

- d'inclure aux forfaits les communications vers les fixes pour l'école et l'agence postale, et vers les fixes, mobiles et l'international pour le gîte,
- d'obtenir une ligne téléphonique et internet pour les ateliers municipaux, inexistante suite à des contraintes techniques,
- de renouveler le matériel téléphonique de la mairie et permettre des appels simultanés sur les deux lignes.

Aux vues des nouvelles installations, il est annoncé une économie de 1 500 euros sur 3 ans, de laquelle il faut retirer les 575 euros de frais d'installation.

Il est également proposé en option la fibre pour 19 euros par ligne et des abonnements mobiles pour le gîte et les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Connect Services pour les lignes téléphoniques et internet proposés pour la mairie, l'école, l'agence postale, le Gîte et les ateliers municipaux. Les options pour la fibre et les mobiles ne sont pas retenues.

#### **2021.8.5/ ORGANISATION DE LA FIN DE LA SAISON CULTURELLE DE 2021**

Monsieur le Maire laisse la parole à Séverine HEFTI-BOYER, Adjointe au Maire, pour présenter les projets de la saison culturelle pour le dernier trimestre 2021 qui sont inscrits dans le cadre du PACT :

- Stage de danse Hip-Hop proposé de 6 à 99 ans pour les vacances scolaires d'octobre avec la Compagnie MASHUP d'un montant de 2 750 euros avec une participation du PACT à hauteur de 1 040 euros. Il est précisé qu'il est prévu de mettre en place une garderie le matin et le soir pour les parents dont l'enfant participera aux stages et qui ne peut s'adapter aux horaires proposés,
- Revue de Cabaret proposée par Delphine le 11 novembre d'un montant de 1 740 euros avec une participation du PACT à hauteur de 696 euros,
- Concert de Noël dans l'église proposé par l'ensemble vocal Alingavia le 12 décembre, à l'occasion du Marché de Noël, d'un montant de 750 euros avec une participation du PACT à hauteur de 300 euros,

Mme HEFTI-BOYER rappelle également le match d'improvisation qui avait précédemment été retenu et qui devait avoir lieu en février 2021. Compte tenu de la crise sanitaire, celui-ci a été reporté au samedi 27 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de la Compagnie MASHUP pour le stage de danse Hip-Hop d'un montant de 2 750 euros,
- de fixer le tarif pour les participants à ce stage de danse à 65 euros pour les habitants de la commune et 75 euros hors commune,
- de prévoir avec le personnel communal disponible une garderie pour les enfants participants à ce stage le matin et le soir, afin de permettre aux parents de ne pas être contraints par les horaires du stage,
- de retenir le devis de Delphine pour la revue cabaret d'un montant de 1 740 euros,
- de retenir le devis de l'ensemble vocal Alingavia pour le concert de Noël d'un montant de 750 euros.

#### **2021.8.6/ REFECTION DE LA RAMPE A BATEAU COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs remarques sur la rampe à bateau située sur la parcelle communale AD 128 car elle est en mauvais état et pas adapté au lieu. M. le Maire propose de profiter de la venue de l'entreprise Varvoux TPF pour le compte du SAVI dans les environs pour prévoir sa réfection à moindre coût, soit 2 127,60 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Varvoux TPF pour la réfection de la rampe à

bateau située sur la parcelle communale AD 128 pour un montant de 2 127,60 euros T.T.C.

### **2021.8.7/ REMBOURSEMENTS DE FRAIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu trois de mandes de remboursements de frais engagés au nom de la commune par :

- M. Philippe RÉDRÉAU pour l'acquisition d'un lot de 30 ampoules destinées au lustre principal de l'église pour un montant de 65,40 euros T.T.C.,
- l'association Saché Anim' pour des frais de musique, glaces et boissons à l'occasion de la fête de la musique et du cinéma plein air pour un montant total de 241,78 euros,
- Mme Séverine HEFTI-BOYER pour l'acquisition de sacs à linge propre pour le Gîte d'une valeur de 128 euros T.T.C. Il est précisé que ces sacs à linges ont été commandés par la mairie il y a un an, mais qui n'a jamais pu aboutir car le paiement n'était pas immédiat.

Personne ne remet en cause le remboursement à M. RÉDRÉAU pour les ampoules mais plusieurs élus s'interrogent sur la légalité pour la commune d'acquérir des petites fournitures pour l'église. Ils estiment que cela devrait incomber à la paroisse.

Il est également évoqué le ménage qui n'est plus effectué dans l'église, alors qu'il était auparavant réalisé par une équipe de bénévoles. M. DE MAISTRE se porte volontaire pour contacter la paroisse à ce sujet et trouver une solution.

M. RÉDRÉAU précise également que des chauves-souris sont nichées au-dessus de l'autel que cela engendre des nuisances. Il lui est proposé de se rapprocher du PNR dont il est le représentant pour la commune car il s'agit d'une espèce protégée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser :

- à l'unanimité, M. Philippe RÉDRÉAU des ampoules achetées pour l'église pour un montant de 65,40 euros,
- sans que M. Pascal PLANCHANT, Président de l'association concernée, ne prenne part au vote, à l'association Saché Anim' pour les frais avancés pour la fête de la musique et le cinéma plein air pour un montant de 241,78 euros,
- à l'unanimité, Mme HEFTI-BOYER des sacs à linge achetés pour le Gîte pour un montant de 128 euros.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les élus du dîner-débat organisé par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire le 11 octobre prochain en présence de Bernard CAZENEUVE.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne avait organisé un ramassage de pneus à destination des habitants. Il a donc sollicité le prestataire de cette opération qui propose un tarif autour de 300 euros H.T. pour collecter 1 tonne, soit environ 150 pneus. Il est précisé que s'agissant d'une compétence intercommunale et il est nécessaire de se rapprocher de la CCTVI pour éventuellement mettre en place un dispositif similaire.

Monsieur le Maire informe de la fin de la règle dérogatoire qui s'applique aux organes délibérants au 30 septembre, notamment sur la possibilité de réunir le

Conseil municipal en dehors de la mairie pour le respect des gestes barrières. Le prochain Conseil municipal devrait donc s'organiser à la mairie.

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de mener une réflexion sur le domaine boisé de la commune, dont les parcelles sont en cours de recensement, avec l'aide de l'ONF.

Monsieur le Maire informe que la commune a la possibilité de profiter de travaux qui vont être entrepris sur le réseau électrique pour faire enfouir les réseaux à la Méquillière mais que le reste à charge pour la commune s'élèverait à environ 40 000 euros.

Monsieur le Maire précise également qu'il a sollicité auprès du Conseil Départemental des études d'aménagements routiers pour le Pré Guibert, la Basse Chevière, la Sablonnière, Sainte Anne et la Blottière en prévision des futurs dossiers de demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire indique de plus, qu'une intervention devrait avoir lieu d'ici quatre ans sur les ponts, route départementale 356.

Monsieur le Maire indique enfin que la semaine bleue, semaine nationale dédiée aux retraités et personnes âgées, aura lieu cette année du 4 au 10 octobre sur le thème du maintien à domicile. Il est envisagé de se regrouper avec les communes de PONT DE RUAN et THILOUZE afin d'organiser une marche à destination des plus de 65 ans. Cette première édition aurait lieu sur SACHÉ avec un ravitaillement à mi-parcours et un buffet à l'arrivée. Pour les personnes qui ne pourraient pas faire la marche, des calèches seraient prévues pour le transport.

Cette journée pourrait se poursuivre sur des informations sur le maintien à domicile, une présentation de la MARPA d'ARTANNES-SUR-INDRE, l'évocation de la constitution du Conseil des sages et un après-midi jeux de société.

Monsieur Philippe RÉDRÉAU indique qu'il serait opportun de faire nettoyer la rue du château avant les journées du Patrimoine. Monsieur Pascal PLANCHANT indique que la balayeuse est passée comme prévue fin août sur la commune, et que la rue du château est sur le circuit. Monsieur Philippe RÉDRÉAU précise qu'il s'agit essentiellement de masques et débris bien souvent jetés ou perdus par les visiteurs du Musée Balzac et que cela devrait être évoqué avec le Conseil Départemental.

Monsieur Jean DE MAISTRE demande s'il est possible de faire un rappel sur le civisme dans le prochain Saché le !, notamment pour les dépôts qui sont fait aux conteneurs. Certains laissent leurs déchets à même le sol, plutôt que de les mettre dans les bacs appropriés.

Monsieur Jean DE MAISTRE demande la quantité de nids de frelons asiatique signalés en mairie, même si visiblement l'année 2021 a été moins propice au développement de cette espèce. Il propose la possibilité de mettre en place une aide à la destruction des nids afin d'inciter la population à les faire détruire et ainsi limiter leur propagation sur les années à venir.

Monsieur Philippe RÉDRÉAU propose de masquer le terrain de stockage des matériaux des ateliers municipaux car il est visible de la route et peu esthétique. Monsieur Pascal PLANCHANT répond qu'un gros travail de tri et déstockage a été réalisé par l'équipe du service technique. Une réflexion va être menée sur la manière d'occulter la vue cette parcelle.

Monsieur le Maire souhaite s'associer aux chasseurs pour faire replanter des haies bocagères notamment sur les parcelles communales.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h15 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 11 octobre 2021 à 20h00.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
M. GOBERT BERINGUER Fabrice	Absent représenté
Mme JOVANOVIC Sandra	Absente excusée
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	